



## Plan stratégique 2025-2030 de Delphine Ernotte

### Acte 1 : la dénonciation de l'accord collectif

Ce mercredi 9 juillet 2025 restera sans doute dans les mémoires. En effet, la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte, a convoqué ce jour chacune de nos organisations syndicales avant le Conseil d'Administration du 10 juillet. Le mystère restait entier, mais l'annonce est de taille :

**La présidente de France Télévisions a annoncé sa volonté de dénoncer dans les prochains jours l'accord collectif de France Télévisions signé en 2013.**

Cela est une attaque sans précédent contre la couverture conventionnelle des salariés avec pour objectif prioritaire de faire exploser les métiers et les pratiques professionnelles afin, prétexte-t-elle, de s'adapter à la bascule du tout numérique.

Cela doit être annoncé le 10 juillet en Conseil d'Administration. À compter du jour de la dénonciation de l'accord collectif s'ouvrira une période de renégociation qui sera de 27 mois maximum.

L'autre objectif, non assumé, est évidemment, selon nous, de faire de substantielles économies.

Les syndicats CGT, CFDT, FO et SNJ, signataires de l'accord de 2013, obtenu après plus de quatre ans d'âpres négociations, s'insurgent contre cette décision aussi précipitée que dangereuse pour l'entreprise et ses salariés. En effet, faut-il rappeler que nous sommes encore en plein examen de la proposition de loi sur l'avenir de l'Audiovisuel public et qu'il conviendrait de garder la tête froide pour savoir dans quel cadre nous allons nous trouver une fois le processus parlementaire achevé ?

Les évolutions de notre accord sont évidemment possibles comme nous l'avons montré depuis 12 ans avec la signature de 30 avenants à l'accord.

**La direction doit être bien consciente que nos syndicats n'ont pas l'intention de brader la couverture conventionnelle des salariés et l'invitent à bien réfléchir avant de déclencher le compte à rebours de la dénonciation.**

Paris, le 9 juillet 2025